



Monsieur Claude Wiseler
Président de la Chambre des Députés
Luxembourg

Luxembourg, le 18 juin 2026

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 80 du règlement de la Chambre des Députés, nous vous prions de bien vouloir transmettre la question parlementaire suivante à Monsieur le ministre délégué au Tourisme.

Si la taxe de séjour demeure encore peu répandue au Luxembourg, un nombre croissant de communes s'interroge désormais sur son introduction. Certaines l'ont instaurée de longue date, d'autres délibèrent actuellement en ce sens, dans la foulée du débat public qui a animé la région du Müllerthal. Cette dynamique soulève la question d'un cadre national cohérent.

Dans ce contexte, nous souhaitons poser les questions suivantes à Monsieur le ministre :

1. Quelles communes ont à ce jour adopté une taxe de séjour sur leur territoire ?
2. Par quels mécanismes concrets ces communes procèdent-elles à la perception de cette taxe ?
3. Monsieur le Ministre a-t-il connaissance de difficultés rencontrées par les établissements touristiques et les hébergeurs dans la mise en œuvre de cette taxe ?
4. Quelle est son appréciation de la charge administrative et financière générée pour les entreprises concernées ?
5. Monsieur le Ministre considère-t-il qu'il serait préférable d'envisager une harmonisation nationale du cadre réglementaire applicable à la taxe de séjour ?

Veillez croire, Monsieur le Président, en l'assurance de notre profond respect.

Ben Streff
Député

Francine Closener
Députée